

Mon épargne évolue avec moi

Je peux **changer d'objectif**

Votre vie évolue, vos priorités aussi.

MMA Multisupports s'adapte à vos nouveaux objectifs d'épargne. Vous pouvez, par exemple, diversifier une partie de votre épargne pour obtenir plus de performance si les marchés financiers sont favorables et selon votre sensibilité au risque. Découvrez un choix de supports dynamiques proposés par MMA.

Vous voulez épargner plus régulièrement ?

A tout moment, vous pouvez choisir de mettre en place des versements mensuels ou trimestriels pour épargner selon votre budget.

Je suis **bien accompagné**

Votre épargne MMA est en ligne 7j/7 et 24h/24 sur www.mma.fr. Dans votre espace personnel sécurisé, vous consultez votre épargne, sa répartition, l'historique des 3 derniers mois... Vous pouvez aussi effectuer des versements en ligne.

Et bien sûr, votre Conseiller MMA est à votre écoute, n'hésitez pas à le contacter.

J'épargne avec MMA, j'ai confiance !

Mon épargne est **sous bonne garde**

MMA dispose de plus de 85 ans d'expérience en gestion d'épargne.

Sa solidité financière est à toute épreuve avec des réserves plus de trois fois supérieures à la réglementation.

Mon épargne est **bien gérée**

La qualité de la gestion MMA est régulièrement récompensée par la presse financière :



**Trophée d'Or
2010**

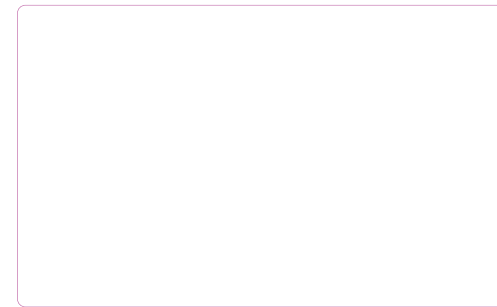
Le Revenu
MMA Multisupports
Catégorie "Contrats vie
multisupports diversifiés
de 16 à 50 fonds"



**Label d'Excellence
2010**

**Les Dossiers
de l'Épargne**
MMA Multisupports

J'en parle avec mon **Conseiller MMA**



Pour faciliter la lecture de ce document, la présentation des différentes solutions est volontairement simplifiée. Pour plus d'informations, contactez votre Conseiller MMA ou rendez-vous sur www.mma.fr

Informations consommateurs

MMA Multisupports est un contrat d'assurance vie multisupports régi par le Code des assurances. Il est accessible à partir d'un versement de 100 €. Les frais sur versements s'élèvent à 4,80 % maximum et les frais annuels de gestion à 0,80 % de l'épargne.

(1) En cas d'investissement sur le fonds en euros et en l'absence de rachat.

(2) Zoom sur la fiscalité au 01/08/2010 : en cas de rachat, la fiscalité diminue à partir de la 5^e année si le prélèvement forfaitaire libératoire est choisi. Dès la fin de la 8^e année, les produits sont exonérés d'impôt* dans la limite annuelle de 4 600 € pour un célibataire, veuf ou divorcé et de 9 200 € pour un couple soumis à une imposition commune**.

En cas de décès de l'assuré, tous les versements effectués avant ses 70 ans et leurs produits sont exonérés de droits de succession* jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire**. Au-delà, ils sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 20 %. Les versements effectués à partir des 70 ans de l'assuré, dans la limite de 30 500 €** bénéficient d'une exonération de droits de succession*. Les produits correspondants, sont quant à eux, totalement exonérés*. Ces plafonds ne concernent ni le conjoint, ni le partenaire d'un pacte civil de solidarité (PACS) de l'assuré, qui bénéficient d'une exonération totale de droits de succession*.

* hors prélèvements sociaux. ** tous contrats d'assurance vie confondus.

(3) 23,49 % : performances nettes de frais de gestion sur le fonds en euros hors prélèvements sociaux et fiscaux, réalisées entre le 01/01/2005 et le 31/12/2009.

(4) Taux net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux sur le fonds en euros.



MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118 - **MMA Vie**, société anonyme au capital de 141 912 800 euros, RCS Le Mans 440 042 174. Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MON ÉPARGNE MMA
MMA MULTISUPPORTS

Je veux des **GARANTIES** pour mon épargne

ASSURANCE VIE



C'EST LE BONHEUR ASSURÉ !

ÉDITION AOÛT 2010

J'épargne selon mes priorités

Donner vie à mes projets

Une maison rien qu'à vous, les études de votre enfant, un voyage inoubliable, une retraite confortable... Vos projets deviennent réalité avec l'Épargne MMA.

Faire fructifier mon argent

La vente de votre appartement, un héritage, quelques économies devant vous... Pour votre argent, choisissez un placement adapté à vos objectifs.

Transmettre à mes proches

L'un des atouts de l'Épargne MMA ? Elle vous permet de transmettre votre patrimoine à ceux qui vous sont chers **tout en bénéficiant des avantages fiscaux** de l'assurance vie. Parlez-en avec votre Conseiller MMA.

MON ÉPARGNE MMA

MMA répond à mes attentes

Je veux de la **sécurité !**
Et aussi de la **performance**

Je veux épargner sans contrainte, à mon **rythme**

Je veux **pouvoir faire face** aux imprévus, on ne sait jamais...

MMA MULTISUPPORTS

L'épargne qui consolide tous vos projets

100 % Garantie

Votre capital est sécurisé et progresse régulièrement⁽¹⁾

4%
de rendement en 2009⁽⁴⁾

Votre capital investi sur le fonds en euros est protégé quoi qu'il arrive. Chaque année, vos intérêts vous sont définitivement acquis⁽¹⁾. Et côté performance, vous profitez avec MMA de l'un des meilleurs rendements en assurance vie.

23%
de rendement sur 5 ans⁽³⁾

100 % Souple

Vous épargnez en toute liberté, selon votre budget

Vous versez ce que vous voulez. De temps en temps, quand vous le souhaitez. Ou plus régulièrement avec la mise en place de versements mensuels ou trimestriels pour épargner tout en douceur et à votre rythme. Bien entendu, à tout moment, vous pouvez modifier ou interrompre ces versements.

100 % Disponible

À tout moment, votre épargne est là si vous en avez besoin⁽²⁾

Un imprévu ? Vous pouvez disposer de votre épargne quand vous voulez, en totalité ou en partie. Pour faire face aux coups durs ou, au contraire, réaliser rapidement un projet.

Et en +

- Vos retraits effectués après 8 ans sont exonérés d'impôt⁽²⁾.
- Vous transmettez votre épargne au bénéficiaire de votre choix, **sans droits de succession** dans la plupart des cas, en cas de décès⁽²⁾.

(1) (2) (3) (4) Voir Informations consommateurs au dos.